

INFO PRESSE

Déclarer une naissance à l'hôpital Sainte-Musse ou à la clinique Saint-Jean, c'est désormais possible



Depuis le début du mois de janvier, les parents peuvent déclarer la naissance de leur enfant dans les hôpitaux public Sainte-Musse ou privé Hyères-Saint-Jean. Un officier d'état civil assure une permanence dans ces deux établissements.

Votre enfant vient de naître. Plus besoin de vous dépêcher pour déclarer sa naissance auprès du service de l'état civil. Les parents toulonnais peuvent désormais le faire directement au sein de l'hôpital public Sainte-Musse et la clinique privée Hyères-Saint-Jean. Depuis la mi-janvier, un officier d'état-civil assure une permanence dans ces deux établissements. Il est présent les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 à Sainte-Musse ; les mardis et jeudis de 8h30 à 12 heures à Hyères-Saint-Jean.

La présence de cet officier d'état civil de la Ville de Toulon sur site a pour objectif de simplifier les démarches administratives des familles et de renforcer les liens de proximité avec les usagers. Pour rappel, la déclaration de naissance doit être faite dans les 5 jours qui suivent l'accouchement, jour qui n'est pas compté dans le délai. Si le dernier jour de déclaration tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Pour établir l'acte de naissance, il est nécessaire de fournir les documents suivants :

- pièce d'identité du ou des parents,
- certificat médical d'accouchement,
- déclaration du choix du nom si les parents ont effectué cette démarche,
- acte de reconnaissance s'il a été établi avant la naissance
- justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois si l'enfant n'a pas encore été reconnu
- livret de famille pour y inscrire l'enfant, si les familles en possèdent un

Il est toujours possible de déclarer la naissance auprès du bureau d'état civil de la Mairie de Toulon qui est ouvert de 8h30 à 16h30 sur rendez-vous ou par téléphone au 0 800 97 36 12 choix 3.

Contact presse

Marcelle GHERARDI

Adjointe au maire en charge de la Citoyenneté

04 94 36 87 97

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



2025